

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.

1010 Bruxelles, le 21 Mai 2003  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

1

Monsieur Gérard BOUILLOT  
Directeur  
Service enseignement promotion sociale  
Secrétariat Général Ens. Catholique  
rue Guimard 1  
1040 BRUXELLES

Ref.: / Dossier pédagogique 3463

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
-----  
Section : ARTS PLASTIQUES: GRAPHISME ET ILLUSTRATION  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR  
( Code Référence : 625000S20S1

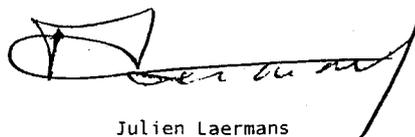
Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
3463 S	ARTS PLASTIQUES: GRAPHISME ET ILLUSTRATION	625000S20S1	ESS	
3463 U 1	ARTS PLASTIQUES : DESSIN D'APRES NATURE - INITIATION	611121U21S1	ESST	601
3463 U 2	ARTS PLASTIQUES : DESSIN D'APRES NATURE - APPROFONDISSEMENT	611122U21S1	ESST	601
3463 U 3	ARTS PLASTIQUES : DESSIN D'APRES NATURE - PERFECTIONNEMENT	611123U21S1	ESST	601
3463 U 4	ARTS PLASTIQUES: RECHERCHES EN GRAPHISME ET ILLUSTRATION - INITIATION	625001U21S1	ESST	601
3463 U 5	ARTS PLASTIQUES: ATELIER DE RECHERCHES ET TECHNIQUES EN GRAPHISME ET ILLUSTRATION	625002U21S1	ESST	601
3463 U 6	ARTS PLASTIQUES: ATELIER DE CONCEPTION ET DEVELOPPEMENT DE TECHNIQUES EN GRAPHISME ET ILLUSTRATION	625003U21S1	ESST	601
3463 U 7	ARTS PLASTIQUES : HISTOIRE DE L'ART ET ESTHETIQUE	611127U21S1	ESST	601
3463 U 8	ARTS PLASTIQUES : SEMIOLOGIE	611128U21S1	ESST	601
3463 U 9	ARTS PLASTIQUES : ESTHETIQUE	611129U21S1	ESST	601
3463 U 10	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION: ARTS PLASTIQUES: GRAPHISME ET ILLUSTRATION		ESSQ	601

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Mlle Bieva ou Mr Alfreschi (02/210.58.57)



Code de la section : (3)

625000 S 20 S1

## 7. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
(2)	(2) (5)	(6)	(4)	(2)	(2)
Arts plastiques : Dessin d'après nature - Initiation	ESST	611121U21S1	601		240
Arts plastiques : Dessin d'après nature - Approfondissement	ESST	611122U21S1	601		120
Arts plastiques : Dessin d'après nature - Perfectionnement	ESST	611123U21S1	601	X	120
Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation	ESST	625001 U21S1	601		160
Arts plastiques : Atelier de recherches et techniques en graphisme et illustration	ESST	625002 U21S1	601	X	320
Arts plastiques : Atelier de conception et développement de techniques en graphisme et illustration	ESST	625003 U21S1	601	X	280
Arts plastiques : Histoire de l'art et esthétique	ESST	611127U21S1	601		80
Arts plastiques : Sémiologie	ESST	611128U21S1	601		40
Arts plastiques : Esthétique	ESST	611129U21S1	601	X	40
Epreuve intégrée de la section : Arts plastiques : Graphisme et illustration	ESSQ	625000 U21S1	601		60

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	1460
B) nombre de périodes professeur (2)	1420

## 8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° 3 de ..... page(s) .... (2)

## 9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 2 pages (2)

## 10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

.....  
 .....  
 .....

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

06 MAI 2003

Date : .....

Signature : .....

  
 A. COLLINET  
 ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit ESIT, ESIS, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

D 8 TER : au 01.03.98

## **FINALITES DE LA SECTION**

### **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à :

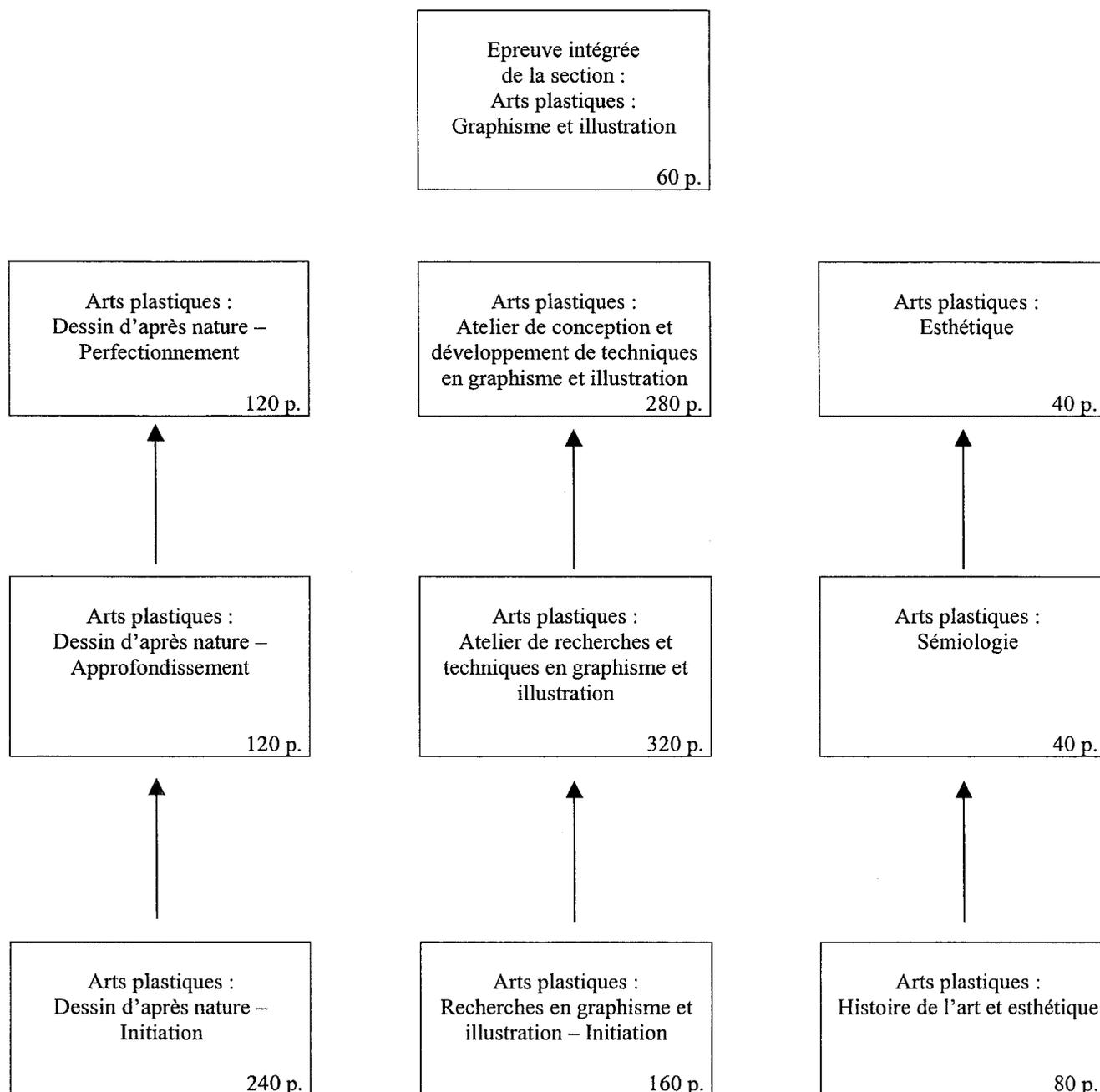
- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **Finalités particulières**

Cette section vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences professionnelles suffisantes pour :

- créer des œuvres d'art graphiques et illustratives, esthétiques et communicatives, destinées à être lues, comprises et appréciées, à partir de supports variés ;
- concevoir et réaliser des œuvres graphiques et d'illustration par motivation personnelle ou répondant à une commande ;
- se tenir au courant de l'actualité et des tendances de la profession dans le domaine de la publicité ou de la bande dessinée tout en faisant preuve de créativité et de sens critique.

**MODALITES DE CAPITALISATION**



## ARTS PLASTIQUES : GRAPHISME ET ILLUSTRATION

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.	Nbre périodes
		Arts plastiques : graphisme et illustration			Néant	510102	601	Arts décoratifs	CPSS	FL3	1440
611121U21S1	601	Arts plastiques : Dessin d'après nature - Initiation			Néant			Néant			
611122U21S1	601	Arts plastiques : Dessin d'après nature - Approfondissement			Néant			Néant			
611123U21S1	601	Arts plastiques : Dessin d'après nature - Perfectionnement			Néant			Néant			
	601	Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation			Néant			Néant			
	601	Arts plastiques : Atelier de recherches et techniques en graphisme et illustration			Néant			Néant			
	601	Arts plastiques : Atelier de conception et développement de techniques en graphisme et illustration			Néant			Néant			







**Finalités de l'unité de formation**

**1° Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2° Finalités particulières**

Regarder : démarche indispensable à accomplir, fonction naturelle à exercer pleinement avant de pouvoir dessiner efficacement sur le vif, de mémoire et d'imagination, les yeux du coeur et de l'esprit intervenant dans la vision globale autant que les yeux du corps. L'importance du rôle de l'anatomie dans l'Art sera soulignée.

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de développer la qualité de la vision;
- d'acquérir la maîtrise en dessin d'observation;
- d'apprendre à regarder, à voir, à comprendre, à aimer les êtres et les choses, et à apprécier la vie telle qu'elle se présente à nos yeux;
- de développer son sens artistique.

## Annexe 2

### Capacités préalables requises

#### 2.1. Capacités

- Construire des réponses à des questions globales sur le contenu de messages, de types variés, d'un niveau de langue courante.
- Utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication.
- Ecrire, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante, de type varié (informatif, narratif ou expressif), de plus de vingt lignes, de production personnelle ou sous la dictée.
- Résumer un livre ou un article de presse lu.
- Adapter le niveau de langue choisi (à l'oral et/ou à l'écrit) à une situation de communication.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- CESI
- CTSI

Annexe 3

Constitution de groupes ou regroupement

Aucune recommandation particulière.

Programme du(des) cours

En situation d'observation d'un modèle, au moyen de : crayons, mine de plomb, négro, fusains, craie noire, gommes - traits, produisant valeurs dégradées, aplats de différentes intensités de gris sur les papiers usuels, l'étudiant sera capable de :

- procéder à l'analyse visuelle de créations graphiques (livres, diapositives, épiscopes, oeuvres originales...) illustrant "la perception visuelle";
- procéder à l'analyse visuelle et au dessin des structures internes (osseuse et musculaire) de la personne et préciser l'influence de ces structures sur l'aspect extérieur du corps humain;
- se constituer une documentation utile sur les différents supports et moyens graphiques propres au dessin;
- réaliser des dessins d'après nature en mettant en oeuvre : notions de perspective, proportions, lumière et ombre, traits et valeurs dégradées;

et, pour atteindre ce niveau de compétence,

- de mobiliser de manière opérationnelle des connaissances, des savoir-faire concernant :
  - . les surfaces , volumes géométriques en perspective;
  - . les objets simples, isolés, en groupe, la lumière et l'ombre;
  - . les paysages, notions de perspective aérienne;
  - . les espaces architecturaux, applications de perspective sur le sujet;
  - . le personnage : silhouette, ombres chinoises, attitudes simples et statiques, les proportions, morphologie, anatomie;
  - . le portrait : caractère et proportions, différents éclairages;
  - . les mains et autres détails;
  - . les caractéristiques des principales races humaines - modèles : homme, femme, enfant;
  - . le personnage nu et habillé;
  - . etc.

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à une mise en situation, à partir de consignes précisant la nature des croquis, le format d'exécution et le temps imparti pour la réalisation, de mobiliser une capacité de dessiner conduisant à produire un nombre important d'esquisses et autant de dessins d'observation plus aboutis.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du choix judicieux de l'angle de vue;
- d'une réalisation graphique originale et personnelle;
- d'une mise en page mettant en valeur le sujet dessiné.

## Annexe 6

### Profil du (des) chargé(s) de cours

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

**07 SEP. 1999**

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. LEFEVRE

Date et signature (2) : .....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

**Arts plastiques : Dessin d'après nature - Approfondissement**

CODE DE L'U.F. (3)	6111 220 2151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	---------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection



Finalités de l'unité de formation

1° Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2° Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de conserver son acquis en l'améliorant par la pratique du dessin de modèle vivant, de la perspective...;
- d'améliorer la rapidité, la précision du trait, la compréhension du sujet, l'utilisation des tons ou teintes...;
- de prendre conscience de l'espace scénique, de la hiérarchisation des plans, du cadrage;
- de découvrir les différentes écritures, qualités de traits, pleins, déliés, contrastes des valeurs...

## Annexe 2

### Capacités préalables requises

#### 2.1. Capacités

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à une mise en situation, à partir de consignes précisant : la nature des croquis, le format d'exécution et le temps imparti pour la réalisation, de mobiliser une capacité de dessiner conduisant à produire un nombre important d'esquisses et autant de dessins d'observation plus aboutis.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Arts plastiques : Dessin d'après nature - Initiation"

## Annexe 3

### Constitution de groupes ou regroupement

Aucune recommandation particulière.

Programme du(des) cours

Face à une mise en situation d'observation d'un modèle et en utilisant les différentes techniques proposées, l'étudiant sera capable de :

- réaliser des croquis suivant des consignes données réparties en durées variables : 3 heures, 1 heure, ½ heure...;
- dessiner un personnage dans son milieu, seul, puis associé à d'autres avec les éléments de l'environnement;
- réaliser des croquis rapides d'attitudes, personnages pris sur le vif et immobiles, animaux, paysages...
- Réaliser un dessin documentaire en respectant :
  - . les proportions;
  - . le rendu des ombres et des lumières;
  - . le rendu des volumes;
  - . le rendu des matières;

et en faisant appel aux techniques de valorisation.

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à un sujet choisi, à partir de consignes précisant la nature des croquis, le format d'exécution, le temps imparti pour la réalisation, de mobiliser une capacité de production conduisant à produire un nombre important de :

- . croquis rapides;
- . dessins documentaires;
- . dessins de modèles dans leur cadre;
- . dessins d'ensemble d'objets associés à l'environnement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de l'originalité de la réalisation;
- du choix judicieux de la technique;
- de la méthode de valorisation.

## Annexe 6

### Profil du (des) chargé(s) de cours

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

**07 SEP. 1999**

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. LEFEVRE Date et signature (2) : .....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

**Arts plastiques : Dessin d'après nature - Perfectionnement**

CODE DE L'U.F. (3)	61112302151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	-------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection



## Annexe 1

### Finalités de l'unité de formation

#### 1° Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 2° Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de :

- perfectionner sa pratique du dessin pour en assurer la maîtrise;
- développer une technique personnalisée des différents moyens mis à sa disposition et être ainsi capable de s'exprimer par leur biais.

## Annexe 2

### Capacités préalables requises

#### 2.1. Capacités

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à un sujet choisi, à partir de consignes précisant la nature des croquis, le format d'exécution, le temps imparti pour la réalisation, de mobiliser une capacité de production conduisant à produire un nombre important de :

- . croquis rapides;
- . dessins documentaires;
- . dessins de modèles dans leur cadre;
- . dessins d'ensemble d'objets associés à l'environnement.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Arts plastiques : Dessin d'après nature - Approfondissement"

**Annexe 3**

**Constitution de groupes ou regroupement**

Aucune recommandation particulière.

Programme du(des) cours

En situation d'observation d'un sujet à dessiner, l'étudiant sera capable :

- de développer et perfectionner les techniques et les sujets déjà étudiés en y ajoutant des techniques spécifiques;
- d'utiliser la mémoire visuelle et de mettre en relation plusieurs personnages comme éléments de dessin dans un langage graphique personnel;

et pour atteindre ce niveau de compétence,

- de mobiliser avec maîtrise des connaissances et des savoir-faire concernant :
  - . le personnage dans son milieu (associé à des groupes d'objets, associé à d'autres personnages);
  - . la tête, les mains, l'homme, la femme, l'enfant, poses couchées, obliques, raccourcis, éclairages divers;
  - . expressions faciales particulières, grimaces, maquillages, coiffures spéciales, couvre-chef, etc.;
  - . modèles nus, habillés, déguisés, avec accessoires originaux (vêtements, coiffures, ombrelles, etc.).

## Annexe 5

### Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à un sujet imposé, à partir de consignes imposant le format, la technique et le temps imparti, de mobiliser une capacité de production conduisant à prouver :

- une grande qualité graphique;
- une recherche dans l'originalité et l'esthétique;
- une qualité de style.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du choix judicieux de la technique et de la composition;
- de la qualité graphique;
- de la précision et de la rigueur d'observation.

## Annexe 6

### Profil du (des) chargé(s) de cours

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.



CODE DE L'U.F. (3)	625001 U21S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	--------------	----------------------------------	-----

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Recherches en graphisme	CT	B	16
Recherches en illustration	CT	B	16
Atelier de graphisme	CT	S	48
Atelier d'illustration	CT	S	48
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	32
		Total des périodes	160

✓

**12. Réserve au Service d'inspection :**

 a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

 b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

06 MAI 2003

Date : .....

Signature :

 A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

- (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de s'initier aux différents concepts et techniques du graphisme et de l'illustration tant sur le plan d'une approche théorique que sur le plan de l'expérimentation technique ;
- de développer son imagination, sa créativité et sa recherche esthétique des moyens de communication par le texte et l'image ;
- de réaliser des travaux simples de communication visuelle intégrant et coordonnant adéquatement textes et images.

**Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation**

ANNEXE 2

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**Capacités**

- construire des réponses d'un niveau de langue courante à des questions globales sur le contenu de messages de types variés ;
- utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication ;
- écrire, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante, de type varié (informatif, narratif ou expressif), de plus de vingt lignes, de production personnelle ou sous la dictée ;
- résumer un livre ou un article de presse ;
- adapter le niveau de langue choisi (à l'oral et/ou à l'écrit) à une situation de communication.

**Titres pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire inférieur

Certificat d'enseignement secondaire supérieur du 2<sup>e</sup> degré

Cours techniques secondaire inférieur

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **PROGRAMME DES COURS**

L'étudiant sera capable en :

### **Recherches en graphisme**

- d'analyser le concept, le message, le visuel, le slogan, la typographie, ... de divers messages publicitaires et documents graphiques ;
- d'approcher différentes stratégies de la publicité ;
- d'identifier et définir les notions de base utilisées pour la composition typographique (étude des familles de caractères) et graphique (étude de la mise en évidence des éléments graphiques) de documents visant la communication ;
- d'identifier les grands courants et les tendances actuelles dans la profession.

### **Recherches en illustration**

- de définir les principes fondamentaux de la couleur ainsi que les éléments et signes de l'image constituant la base du vocabulaire à utiliser pour se faire comprendre ;
- d'analyser, sur des spécimens d'illustration de valeur, le style, l'expression, la qualité du dessin, la mise en page, la technique utilisée ;
- d'identifier les grands courants et les tendances actuelles dans la profession.

### **Atelier de graphisme**

- de composer un texte en utilisant une ou plusieurs polices de caractère de façon pertinente ;
- de créer un visuel simple sur base d'un sujet donné en utilisant au moins l'une des techniques suivantes :
  - encres et plumes,
  - lavis,
  - marqueurs,
  - crayons,
  - gouaches,
  - acrylique,
  - photomontage,
  - procédé sérigraphique ;
- de choisir correctement le support papier en fonction de la technique envisagée ;

## **Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation**

- d'utiliser la typographie appropriée au message en relation avec l'image ainsi qu'utiliser la typographie comme image ;
- d'intégrer texte et image dans une mise en page et un concept corrects.

### **Atelier d'illustration**

- de réaliser des images narratives uniques, lisibles, signifiantes par leur composition, leur cadrage et leur mise en scène ;
- de dessiner des personnages, des décors, des actions en rapport avec un sujet donné à partir de textes imposés ;
- d'utiliser, à partir des principes fondamentaux de la couleur, différentes techniques telles que :
  - aquarelle ou écoline,
  - encre de Chine,
  - gouache,
  - acrylique ;
  - crayons de couleurs,
  - pastels,
  - collage ;
- de choisir correctement le support papier en fonction de la technique envisagée.

**CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de traduire un message de communication dans une image illustrative et une image graphique ;
- de justifier le choix de la mise en page, des polices, de la technique graphique et de la technique illustrative utilisées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'originalité de la réalisation graphique et illustrative ;
- l'esthétique et la lisibilité de la mise en page.

**Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation**

ANNEXE 6

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.



CODE DE L'U.F. (3)	625 002 U 21 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	-----------------	----------------------------------	-----

### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Atelier de recherches et techniques en graphisme	CT	S	128
Atelier de recherches et techniques en illustration	CT	S	128
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	64
		Total des périodes	320

### 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

06 MAI 2003

Date : .....

Signature :

  
A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de développer sa créativité en fonction d'un thème donné ;
- de créer et de réaliser des documents visant la communication en utilisant adéquatement les règles de composition et de couleur ;
- de créer et de réaliser lisiblement une ou plusieurs images figuratives par rapport à un sujet donné ;
- de mettre en évidence les avantages et les limites d'un procédé d'impression d'affiche.

**Arts plastiques : Atelier de recherches et techniques en graphisme et illustration**

ANNEXE 2

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**Capacités**

- traduire un message de communication dans une image illustrative et une image graphique ;
- justifier le choix de la mise en page, des polices, de la technique graphique et de la technique illustrative utilisées.

**Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation », classée dans l'enseignement secondaire supérieur.

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **PROGRAMME DES COURS**

L'étudiant sera capable en :

### **Atelier de recherches et techniques en graphisme**

- d'utiliser des techniques graphiques approfondies (classification et règles typographiques, sens de lecture des images, colorimétrie, ...) pour la réalisation de documents d'identification visuelle (logo, image graphique d'entreprise, sigle, ...);
- de réaliser le lay-out rapide et la mise en page d'une brochure, d'un dépliant, d'un emballage, ... visant la communication;
- de concevoir, réaliser et imprimer une affiche à caractère culturel, social ou commercial, en mettant en évidence les avantages et les limites du procédé d'impression d'affiche utilisé.

### **Atelier de recherches et techniques en illustration**

- de compléter, par des dessins d'illustration appropriés, un texte choisi, dans un format déterminé et répondant à un type précis de publication;
- d'utiliser correctement la technique des phylactères, légendes, description, voix off;
- de réaliser :
  - des synopsis, résumés écrits succincts préalables aux travaux visuels;
  - des découpages graphiques (mise en séquence et mise en page) du récit;
  - des croquis et esquisses relatifs au texte;
  - des images graphiques en utilisant les techniques acquises.

**CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en respectant les règles fondamentales des codes de l'image, de la couleur et du texte :

- de réaliser une séquence d'images mises en scène d'après un thème donné ;
- de réaliser une ou plusieurs affiches d'après un thème donné ;
- de justifier la démarche et les moyens utilisés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'originalité de la réalisation graphique et illustrative ;
- l'esthétique et la lisibilité de la mise en page.

**Arts plastiques : Atelier de recherches et techniques en graphisme et illustration**

ANNEXE 6

**CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.



CODE DE L'U.F. (3)	625003 U 21 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	----------------	----------------------------------	-----

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Atelier de conception et développement de techniques en graphisme	CT	S	112
Atelier de conception et développement de techniques en illustration	CT	S	112
<b>2. <u>Part d'autonomie</u></b>		P	56
		Total des périodes	280

✓

**12. Réserve au Service d'inspection :**

 a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

 b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

06 MAI 2003

Date : .....

Signature :

 A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de produire un travail en étant autonome et capable de dépasser les problèmes techniques et les hasards de l'improvisation ;
- de s'adapter aux multiples nécessités professionnelles et aux contraintes techniques et économiques de reproduction ;
- de proposer des règles artistiques novatrices, créatrices, correspondant à sa sensibilité propre et/ou à la sensibilité contemporaine en référence aux règles de l'art en général ;
- d'atteindre un enrichissement en tant qu'individu « particulier » au sein d'une société avec laquelle il doit communiquer clairement.

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**Capacités**

En respectant les règles fondamentales des codes de l'image, de la couleur et du texte :

- réaliser une séquence d'images mises en scène d'après un thème donné ;
- réaliser une ou plusieurs affiches d'après un thème donné ;
- justifier la démarche et les moyens utilisés.

**Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « Arts plastiques : Atelier de recherches et techniques en graphisme et illustration », classée dans l'enseignement secondaire supérieur.

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **PROGRAMME DES COURS**

L'étudiant sera capable, sur base d'un cahier des charges précis et dans un délai imparti :

### **Atelier de conception et développement de techniques artistiques en graphisme**

- de développer ses initiatives personnelles avec une exigence absolue quant à leur sens, leur caractère artistique et leurs qualités graphiques ;
- d'utiliser correctement les techniques acquises dans l'élaboration et la production d'un projet d'images de communication visuelle ;
- de reconnaître et d'expliquer plusieurs techniques d'impression ;
- de réaliser un book personnel.

### **Atelier de conception et développement de techniques artistiques en illustration**

- de réaliser des illustrations à l'une ou l'autre finalité professionnelle suivante :
  - livres pour enfants, pour adultes, à but pédagogique, ... ;
  - bandes dessinées en tous genres ;
  - storyboard de publicité, de cinéma, de théâtre, de dessins animés, ...
- d'écrire, pour ce faire, un scénario personnel, imaginatif, créatif.

**CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en autonomie :

- de créer plusieurs projets, esquisses, dessins et séries d'images ;
- d'exprimer une vision personnelle en échappant aux codes conventionnels de la représentation, tout en utilisant un langage créatif tant par le fond que par la forme et compréhensible ;
- de réaliser et présenter des travaux personnels graphiquement aboutis, pour lesquels texte et illustration concordent ;
- de justifier la démarche et les moyens utilisés d'un point de vue technique et économique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- de la nouveauté de la recherche expressive ;
- de la constance dans la qualité technique ;
- de la clarté du message.

**Arts plastiques : Atelier de conception et développement de techniques en graphisme et illustration**

ANNEXE 6

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.





**Finalités de l'unité de formation**

**1 Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2 Finalités particulières**

Cette unité de formation doit permettre à l'apprenant de comprendre :

- L'Art dans l'Histoire de l'humanité : depuis les origines jusqu'à nos jours, son rôle dans les sociétés.
- L'Esthétique : signification du "beau" à travers l'histoire, en relation avec les cultures, les groupes humains.

En outre, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir une vue d'ensemble de l'oeuvre d'art à travers les grandes civilisations qui ont influencé notre culture et particulièrement les grandes périodes qui conduisent à l'art contemporain;
- d'apprécier la finalité d'une oeuvre et de l'exprimer.

## Annexe 2

### Capacités préalables requises

#### 2.1. Capacités

- Faire des références à l'histoire, utiliser des livres de documentations.  
Participer aux activités de découverte tel que vidéo, diapositives, expositions...
- Réaliser un dossier minimum sur un sujet demandé.
- Utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication.
- Ecrire, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante.
- Adapter le niveau de langue choisi (à l'oral et/ou à l'écrit) à une situation de communication.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- CESI
- CTSI

**Annexe 3**

**Constitution de groupes ou regroupement**

Aucune recommandation particulière.

Programme du(des) cours

Face à une oeuvre, l'étudiant sera capable :

- d'observer avec précision;
- de créer et d'utiliser différentes grilles d'analyse;
- d'interpréter des documents figurés;
- d'intégrer de nouvelles données à ses connaissances;
- d'ordonner les idées;
- de maîtriser une structure chronologique et historique;
- de saisir l'interaction de phénomènes différents tels que l'histoire, la sociologie, la culture...;
- de comprendre une oeuvre, c'est-à-dire de montrer qu'il a rejoint l'idée de l'auteur, sans en dénaturer le sens;
- de comprendre la démarche d'un artiste à travers son oeuvre;
- de percevoir la notion du "Beau" en apprenant à dépasser le niveau du seul ressenti;
- de découvrir ce qu'il aime vraiment par une éducation du goût;
- de s'ouvrir à la symbolique, à l'iconographie..., à la mythologie, à la culture ambiante;
- de conceptualiser les "codes" et convenances pour intégrer ces savoirs mais surtout pour s'exprimer.

Pour des travaux de recherche et pour une présentation orale, on développera chez l'étudiant la capacité :

- d'énoncer de manière logique et cohérente un problème donné;
- de faire des recherches en utilisant les sources appropriées;
- d'analyser, de décoder, d'interpréter, de mettre en évidence les corrélations entre divers éléments;
- d'utiliser le vocabulaire adéquat pour présenter un exposé;
- d'acquérir une rigueur nécessaire dans le domaine artistique.

## Annexe 5

### Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à une oeuvre non encore étudiée dans le groupe ou par l'étudiant, à partir de consignes précises et en un temps imparti, de mobiliser une capacité conduisant à :

- situer une oeuvre dans le temps et dans une grande époque de l'art;
- identifier les procédés scéniques utilisés;
- justifier l'appréciation d'une oeuvre par les règles de base de l'esthétique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la justesse de l'analyse,
- de la cohérence de la justification.

## Annexe 6

### Profil du (des) chargé(s) de cours

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.





Finalités de l'unité de formation

**1 Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2 Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de :

se familiariser aux théories et aux termes utilisés dans le langage esthétique de la communication par l'image, de l'expression picturale et des différentes formes d'arts.

Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à une oeuvre non encore étudiée par lui, à partir de consignes précises et en un temps imparti, de mobiliser une capacité conduisant à :

- situer une oeuvre dans le temps et dans une grande époque de l'art;
- identifier les procédés scéniques utilisés;
- justifier l'appréciation d'une oeuvre par les règles de base de l'esthétique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Arts plastiques : Histoire de l'art et esthétique"

**Annexe 3**

**Constitution de groupes ou regroupement**

Aucune recommandation particulière.

Programme du(des) cours

L'unité de formation vise à faire acquérir à l'étudiant :

- la compréhension basique de la grammaire des arts plastiques (peinture, B.D., illustration, publicité, graphisme, photo, cinéma...);
- la culture médiatique, artistique contemporaine, nécessaire à la compréhension du langage artistique;

et pour atteindre ce niveau de compétence, l'étudiant sera capable de :

- mobiliser, de manière opérationnelle, des connaissances pour :
  - . comprendre les éléments, codes, signes du langage plastique constituant la base du vocabulaire qu'il devra utiliser pour se faire comprendre dans ses propres oeuvres plastiques;
  - . analyser les oeuvres plastiques issues de médias tels que B.D., peintures, illustrations, publicités, graphisme, photo, cinéma, sculptures;
  - . critiquer le fond et la forme, les moyens mis en oeuvre, les choix esthétiques, la démarche artistique d'artistes issus de plusieurs univers différents (civilisations, cultures, époques...) et oeuvrant dans des médias variés (peinture, sculpture, illustration, B.D., graphisme...);
  - . appliquer cet esprit d'analyse, de décryptage, de réflexion préparatoire et a posteriori... à leur propre démarche, production, travail, média...; afin de leur permettre de :
    - \* se comprendre;
    - \* s'autocritiquer;
    - \* se remettre en question;
    - \* formuler leur propre message de manière intelligible par autrui;
    - \* créer de nouvelles règles, de nouveaux codes pour une expression artistique nouvelle et personnelle.

## Annexe 5

### Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, dans la situation d'étude d'une oeuvre d'art, de mobiliser des connaissances conduisant à :

- **analyser le travail d'un artiste appartenant à l'un des grands mouvements artistiques quant au fond, à la forme, aux choix artistiques, plastiques, à la démarche artistique, aux moyens mis en oeuvre**
- émettre un avis critique argumenté à propos du travail de l'artiste, analysé à l'aide d'une grille ainsi que de la grammaire sémiologique appropriée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de sa capacité de faire preuve :

- de maturité, de lucidité, de capacité à s'autocritiquer;
- de créativité, d'imagination, de réflexion, de sensibilité, de renouvellement... avec lucidité ainsi qu'avec un esprit d'à-propos par rapport à l'art (contemporain en particulier).

## Annexe 6

### Profil du (des) chargé(s) de cours

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.





Finalités de l'unité de formation

**1 Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2 Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de comprendre les fondements de l'attitude du spectateur devant l'oeuvre d'art, ses réactions, ses rejets éventuels;
- de découvrir les moyens d'expression du sujet pictural, le rôle des techniques, les différentes classifications des sujets;
- d'explorer les façons et les manières, du réalisme à l'abstraction;
- d'apprendre enfin à dépasser la fibre personnelle pour s'impliquer dans une démarche inhabituelle.

**Capacités préalables requises**

**2.1. Capacités**

- analyser le travail d'un artiste (quels qu'en soient le genre, la culture, l'époque, la civilisation, le média plastique...) quant au fond, à la forme, aux choix artistiques, plastiques, à la démarche artistique (voire philosophique), aux moyens mis en oeuvre;
- émettre un avis critique argumenté à propos du travail de l'artiste, analysé à l'aide d'une grille ainsi que de la grammaire sémiologique appropriée.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation "Arts plastiques : Sémiologie"

Annexe 3

Constitution de groupes ou regroupement

Aucune recommandation particulière.

Programme du(des) cours

Face à une oeuvre d'artiste ou un texte de critique d'art, l'étudiant sera capable :

- de mobiliser ses connaissances pour découvrir et apprécier l'oeuvre proposée;
- d'autoanalyser ses attitudes d'acteur ou de spectateur quant à la beauté et au plaisir de voir;
- de classer les oeuvres dans les différents mouvements après avoir défini leurs natures, leurs tendances et leurs buts;
- d'établir les relations entre l'esprit des techniques et la perception de l'oeuvre;
- de reconnaître les formes d'art extérieur à notre civilisation;
- d'évaluer le rôle de l'oeuvre dans l'évolution de l'homme.

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, dans la situation d'étude d'une œuvre d'art relevant de l'un des grands mouvements artistiques, de mobiliser des connaissances conduisant à :

- exprimer un jugement approprié face à l'œuvre analysée en tenant compte des éléments internes de l'œuvre et de sa perception individuelle;
- explorer l'œuvre complète d'un artiste, juger de ses influences et de ses apports, le situer dans son époque et son contexte artistique et le comparer à d'autres démarches analogues ou opposées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de sa capacité de faire preuve :

- de maturité, de lucidité, de capacité à s'autocritiquer;
- de créativité, d'imagination, de réflexion, de sensibilité, de renouvellement... avec lucidité ainsi qu'avec un esprit d'à-propos par rapport à l'art (contemporain en particulier).

Profil du (des) chargé(s) de cours

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.



CODE DE L'U.F. (3) 625000 U 22 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 601
-----------------------------------	--------------------------------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**
Code U

11.1. Etudiant : (2) 60 périodes .....

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants	
			(1)	(2)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section	CT	I		10
Epreuve intégrée de la section	CT	I		10

Total des périodes :

20

✓

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

06 MAI 2003

Date : .....

Signature :



A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

- (1) Biffer la mention inutile  
 (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

**Epreuve intégrée de la section : Arts plastiques : Graphisme et illustration**

ANNEXE 1

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de démontrer ses compétences et sa maîtrise des techniques du graphisme, de la narration et de l'illustration ;
- d'exprimer sa capacité à créer un univers graphique cohérent, un langage plastique personnel et novateur ;
- de produire un projet clair, attrayant et rencontrant le niveau des exigences de la profession.

**Epreuve intégrée de la section : Arts plastiques : Graphisme et illustration**

ANNEXE 3

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**Epreuve intégrée de la section : Arts plastiques : Graphisme et illustration**

ANNEXE 4

**4.1 PROGRAMME DE L'ETUDIANT**

A partir d'une proposition de projet correspondant aux finalités de la section, choisie par lui-même et/ou par le chargé de cours et avalisée par le Conseil des Etudes, l'étudiant sera capable :

- de concevoir et de réaliser, par le biais de travaux ou un press-book, une série d'images visuelles à partir d'un travail personnel graphiquement cohérent, novateur et conforme aux règles de l'esthétisme ;
- de montrer une démarche créatrice et plastique sous-tendue par des choix graphiques et narratifs cohérents quant au fond et à la forme.

**4.2 PROGRAMME DU CHARGÉ DE COURS**

- guider l'étudiant dans ses choix et l'orientation de son projet ;
- superviser régulièrement le bon déroulement du travail ;
- conseiller l'étudiant dans la préparation de l'épreuve intégrée proprement dite ;
- proposer les critères de présentation du projet au Conseil des Etudes ;
- relayer auprès de l'étudiant les exigences, les modalités et les critères d'évaluation de l'épreuve intégrée.

**Epreuve intégrée de la section : Arts plastiques : Graphisme et illustration**

ANNEXE 5

**CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de présenter et de commenter un ensemble d'images visuelles à caractère créatif et novateur sous forme de press-book, de livre illustré ou de travaux publicitaires ;
- de justifier les choix graphiques et typographiques de sa démarche artistique quant au fond et à la forme.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'originalité novatrice et diversifiée ;
- la cohérence de la démarche et du discours ;
- la maturité autocritique ;
- l'autonomie créatrice.

**Epreuve intégrée de la section : Arts plastiques : Graphisme et illustration**

ANNEXE 6

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.